

## **Chronologie des résolutions du Conseil Académique du COMLANGO.**

**001 du 21 avril 2001** : Le Conseil Académique se fixe comme objectif prioritaire à court terme (un an), la mise sur pied d'un alphabet standard de la langue Ngombale et la formation des formateurs.

**002 du 21 avril 2001** : Les missions suivantes sont assignées aux responsables de section ci-après désignés à l'unanimité :

1/ le responsable scientifique, M ASSONGUO Séraphin a pour mission de :

- recenser les différents alphabets qui existent à ce jour en langue Ngombale ;
- lancer les travaux d'élaboration d'un alphabet standard à proposer au Conseil

2/ le responsable littéraire, M KUETE Jean Marc doit pour une première action, recenser les proverbes et les devinettes mbafeung et envisager leur traduction en collaboration avec la responsable de traduction, Mme PEDJIOBA Catherine.

3/ le chargé de pédagogie, Dr SELANBING doit concevoir un programme de formation des formateurs et sélectionner les centres pilotes de formation.

4/ le chargé d'alphabétisation, M TADAA Honoré a pour mission de :

- recenser les cibles à alphabétiser, c'est-à-dire les personnes susceptibles de recevoir la formation des formateurs ;
- collaborer avec le chargé de pédagogie dans la section des centres pilotes de formation ;
- présenter une estimation du budget de formation des formateurs.

5/le responsable du journal, M KAFFO FOKOU Roger a pour mission de réaliser la maquette n°0000 du journal du COMLANGO qui se veut bilingue.

**003 du 21 avril 2001** : chaque responsable de section devra constituer à son niveau, une équipe de travail pour plus d'efficacité et d'efficience, et de présenter une estimation du budget de sa section.

**004 du 26 mai 2001** : M TADAA PEFOUHO Honoré est élu à l'unanimité Secrétaire permanent du Conseil Académique.

**005 du 26 mai 2001** ; les principes devant présider à l'écriture de la langue ngombale doivent s'inspirer des recommandations de l'UNESCO en 1951 et 1953. Ainsi, ce système d'écriture doit :

- concilier les principes scientifiques et les exigences d'accessibilité à la masse ;
- être valable pour toutes les langues camerounaises, y compris le français et l'anglais ;
- être ouvert sur le monde, c'est à dire capable d'être diffusé par les moyens modernes de communication ;
- en fin sur le plan du fonctionnement interne, il faudra un système cohérent et sans contradiction interne.

**006 du 26 mai 2001** : le système du ngombale, conformément à la résolution n°005 du 21/05/2001, doit s'inspirer du système alphabétique latin, plutôt que le système « son-lettre » proposé par l'ANACLAC.

**007 du 26 mai 2001** : Cécile TIWA doit désormais être citée comme auteur en langue Ngombale.

**008 du 26 mai 2001** : la méthode à suivre dans la mise sur pied de l'alphabet Ngombale est la suivante :

- 1- identification et transcription de tous sons (phonèmes) de la langue avec réalisations concrètes ;
- 2- détermination des graphèmes représentatifs des différents phonèmes ;
- 3- élaboration de l'alphabet ;

**009 du 26 mai 2001** : les phonèmes du Ngombale sont présentés dans le document n°01 ci-annexé.

**0010 du 26 mai 2001** : les tons de la langue ne seront pas transcrits pour des raisons de décomplexification de la langue. La syntaxe et le contexte d'usage pourront résoudre cet aspect ; et le dictionnaire devra en faire mention dans le lexique.

**0011 du 06 octobre 2001** : au récapitulatif,

a- le Ngombale comprend :

- huit (08) voyelles simples (monophthongues) ;
- neuf (09) diphtongues ;
- une (01) voyelle longue ;
- une (01) semi-voyelle ;
- quatre (04) voyelles nasalisées (voyelle + consonne) ;
- vingt-quatre (24) consonnes simples ;
- quatorze (14) consonnes nasalisées

Soit au total soixante et un (61) phonèmes.

b- les phonèmes suivants sont en variation libre :

.en initial : d/l (notamment dans les emprunts)

;en final : g/k, t/d/r, p/b

c- les chartes de voyelle et de consonnes sont représentées sur les documents n°02 et 03 respectivement.

**0012 du 06 octobre 2001** : les différents phonèmes de la langue se réalisent dans les positions ainsi que le montre le document n°04.

**0013 du 06 octobre 2001** : pour orthographier efficacement les phonèmes, il faudra procéder par paires minimales pour éviter les contradictions internes.

**0014 du 03 novembre 2001** : le système alphabétique que le conseil va mettre sur pied sera testé sur le terrain.

**0015 du 03 novembre 2001** : la méthode retenue pour orthographier les phonèmes du Ngombale est la suivante :

- remarques générales par rapport à chaque phonème ;
- confrontation des orthographes existantes, relevé des constatations et des divergences ;
- proposition d'une représentation orthographique, plus motivations ;
- adoption de la graphie qui représente le mieux le phonème de manière à obtenir à terme une lettre pour un son ;

**0016 du 03 novembre 2001** : les phonèmes du Ngombale sont orthographiés comme présenté dans le document n°05.

**0017 du 03 novembre 2001** : l'alphabet Ngombale comporte neuf (09) voyelles et consonnes, soit 29 lettres au total qui se présentent comme suit dans l'ordre :

1- les voyelles : a, e, i, o, u, u, ü ;

2- les consonnes : m, n, p, b, d, h, k, f, g, ', j, l, s, t, v, w, y, z, c, r ;

3- l'alphabet Ngombale ordonné : a, b, c, d, e, f, g, ', h, i, j, k, l, m, n, o, p, r, s, t, u, u, ü, v, w, y, z.

**0018 du 03 novembre 2001** : les lettres de l'alphabet Ngombale sont dénommées ainsi que présenté dans le document n°06.

**0019 du 03 novembre 2001** : le conseil académique doit publier en début d'année 2002 un calendrier, un agenda en langue ngombale et l'alphabet illustré ngombale sur carton destiné au public.

**0020 du 03 novembre 2001** : la qualité du membre du Conseil Académique n'exclut pas les publications individuelles, à condition de ne pas exploiter les travaux du Conseil tant qu'ils n'ont pas été publiés.

**0021 du 05 janvier 2002** :

a- compte tenu de la difficulté à exécuter la lettre « a » (le « a » modulé ou « a » barré), ce dernier peut s'orthographier simplement comme le « a » ouvert. Il ne sera barré que lorsqu'il est auxiliaire ou présentatif.

b- Par souci de simplification, la lettre « oh » pourrait tout simplement s'écrire « o », (ong) lorsqu'elle est nasalisée (c'est-à-dire suivie d'une nasale (ohng)). Exemple : ndohte=saleté ; dohkta = médecin ; ndong = sifflet ; ndongfawa = canard.

**0022 du 05 janvier 2002** : le COMLANGo ne joue pas de rôle de gendarme en matière de publications. En tant que académie de la langue Ngombale, il encourage toute entreprise de publication et pourra, dans la mesure de ses possibilités, primer des chefs-d'œuvre.

**0023 du 05 janvier 2002** : le conseil adopte l'expression « afabey ngeombale » comme terminologie de l'alphabet de la langue ngombale.

**0024 du 05 janvier 2002** : les jours de la semaine mbafung s'écrivent comme suit : legheo, ntchwi, pombwoh'oh, ntchore, nkap, mbei'i, shwi'i, lepare.

**0025 du 05 janvier 2002** : les mois de l'année s'écrivent ainsi :

janvier : ndeunbi sang ;

février : sang puoh

mars : sang tare

avril : sang lekuoh

mai : sang taa

juin : sang nteoghe

juillet : sang saambuoh

août : sang lefaa

septembre : sang lepfeu'u

octobre : sang leghem

novembre : sang ntsap-mo'

décembre : sang ntsap-puoh

**0026 du 05 janvier 2002** : pour dénommer les jours de la semaine ordinaire (semaine romaine), la langue mbafung emprunte à l'anglais les terminologies qui s'écrivent comme suit :

dimanche : seondi

lundi : mondei

mardi : apta mondei

mercredi : mindre wohk

jeudi : tosdey

vendredi : fradey

samedi : sasdey.

**0027 du 05 janvier 2002** : les numéraux cardinaux s'orthographient ainsi qu'il suit :

0 : fee

1 : ta'a / ta' / ta'a mo'

2 : puoh / membuoh / pepuoh

3 : tare / petare / mentare

4 : kuoh / lehuoh

5 : taa / petaa / mentaa

6 : nteoghe

7 : saambuoh

8 : lefaa

9 : lepfeu'u

10 : leghem

11 : ntsap-mo' ou encore (ntsap-mo' le leghem)

12 : ntsap-puoh (ntsap-puoh le leghem)

13 : ntsap-tare	(tsap-tare le leghem)
14 : ntsap-kuoh	(tsap-kuoh le leghem)
15 : ntsap-taa	
18 : ntsap-faa	(ntsap lefaa) (ntsap-faa le lehem)
19 : ntsap-pfeu'u	(ntsap lepfheu'u) (ntsap-pfeu'u le leghem)
20 : mem-mbuoh	(meghem mbuoh)
30 : mem-ntare	(meghem ntare)
40 : mem-huoh	(meghem lekuoh) (meghem kuoh)
50 : mem-taa	(meghem taa)

100 : nku / nkhu  
101 : nku le ta'  
102 : nku le puoh  
104 : nku le lekuoh  
105 : nku le petaa  
110 : nku le leghem  
111 : nku le tsap-mo' (le leghem)  
112 : nku le ntsap puoh (le leghem)  
120 : nku le membuoh  
200 : nku puoh  
210 : nku puoh le leghem

**0028 du 05 janvier 2002** : les numéros ordinaux, en dehors de premier qui est ndeung-mbi, la règle de formation des autres numéraux ordinaux consiste à ajouter le numéral cardinal correspondant devant la particule « mbaate ». Ainsi on a :

1<sup>er</sup>: ndeung-mbi  
2<sup>e</sup>: mbaate puoh  
3<sup>e</sup>: mbaate tare  
4<sup>e</sup>: mbate lekuoh  
5<sup>e</sup>: mbate taa  
100e: mbaate nku  
1000: mbaate tosi

**0029 du 05 janvier 2002**: le responsable scientifique et le Directeur Académique doivent se mettre de concert pour peaufiner les maquettes de l'alphabet et du calendrier avant publication. Compte devra être tenu des anglophones. Ainsi, les données devront être présentées simultanément en ngombale, en français et en anglais.

**0030 du 05 janvier 2002** : de même, le responsable scientifique et le Directeur Académique doivent collaborer pour mettre au point dans les meilleurs délais un livret commenté des phonèmes et des graphèmes identifiés de la langue Ngombale.

**0030 du 05 janvier 2002** : mandat est donné à TIAYON Charle, auteur d'un syllabaire sur la langue ngombale, de revoir ses travaux selon les résolutions du Conseil Académique (résolutions n°0016 du 03 novembre 2001, document 05) et de les faire publier par le COMLANGO d'ici fin juin, quitte à ce que les fruits de cette publication puissent être partagés par le COMLANGO et l'auteur.

**0032 du 23 février 2002** : l'utilisation des majuscules et des traits d'union dans les mots composés feront l'objet d'une étude particulière au sein du Conseil Académique.

**0033 du 23 février 2002** : la publication de l'alphabet illustré du Ngombale sur carton intitulé « afabey ngeombale » est adopté comme première publication du Conseil Académique.

**0034 du 23 février 2002** : en Ngombale, les mots Mbafung et Ngombale s'écriront respectivement : « mbafeung » et « ngeombale » et conserveront en français et en anglais, les orthographes « Mbafung et Ngombale », pour rester dans la logique de chaque système.

**0035 du 23 février 2002** : le calendrier intitulé « Meley'ey la' Mbafeung le ngu' mbi 2002 » est adopté comme deuxième publication du Conseil Académique.

**0036 du 23 février 2002** : il est recommandé au comité ad hoc d'introduire le ngombale sur la couverture du livret relatif à l'alphabet commenté comme langue première, suivi du français et de anglais.

**0037 du 23 février 2002** : la traduction suivante en ngombale de l'entête du document est adoptée :

Communauté Mbafung = ngong mbafeung

Comité de langue ngombale = keite tsat mbafeung

Conseil Académique = mefo tu keite tsat ngeombale

Alphabet de la langue ngombale = afabey ngeombale

Mars 2002 = sang tare le ngu' mbi 2002

**0038 du 23 février 2002** : les missions suivantes sont assignées au responsables ci-après respectivement.

- 1- Mme PEDJIOBA, en lieu et place du responsable littéraire, doit enregistrer et transcrire 10 à 20 chansons Mbafung qu'elle libellera par thème, elle devra être assistée dans cette tâche par M FOMEKONG Thomas. Dans le cadre du département de traduction, elle doit recenser et mettre à la disposition du Conseil les traductions existantes en langue ngombale.
- 2- Le responsable scientifique M ASSONGUO, en collaboration avec M NKAMTA Ernest doit amorcer les travaux d'un précis de grammaire ngombale.
- 3- Le chargé de pédagogie, Dr SILANBING Lucas, en collaboration avec le chargé d'alphabétisation M. TADAA Honoré, doit envisager la formation des membres du Conseil et celle des classes pilotes.
- 4- Le responsable du journal, M KAFFO Roger, en collaboration avec M SAHA Pascal, doit mettre sur pied la première publication du journal.

**0039 du 13 avril 2002** : les résolutions du Conseil Académique doivent être désormais numérotées et insérées directement dans les rapports de réunions ; le rapport de la sixième réunion inclus.

**0040 du 13 avril 2002** : Budget trimestriel du Conseil Académique du COMLANGO. Voir document n° 06.

**0041 du 11 mai 2002** : La terminologie de base de la pédagogie en langue ngombale. Voir document n°007

(e)